



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

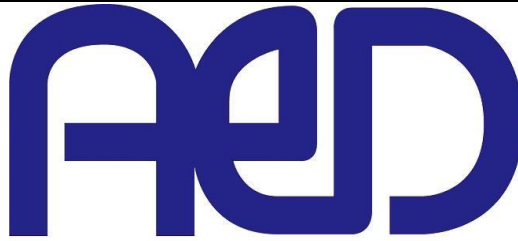
23 mars 2016

DKN-2419

21h30 à 23h37

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
5. Vice-président aux finances
 - A. CDP
6. Vice-présidente aux affaires académiques
 - A. évaluation des cliniques
7. Vice-président Interne
8. Vice-présidente aux affaires externes
9. Représentant de première année
 - A. Chanson du bacc
10. Varia
11. Fermeture



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Étaient présents

Membre de l'AED

Christophe Tassé
Marie-Philippe Lavoie
Gabriel Caire
William Bérubé
Sarah-Michelle Pigeon
Francis Paradis
Andréanne Baribeau
Véronique Bolduc

Président
Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-présidente aux affaires sportives
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Vice-présidente aux communications

Était absent

Membre de l'AED

Philippe St-Hilaire Vice-président aux finances

Déroulement

1. Ouverture

Andréane propose l'ouverture à 21h32
Sarah-Michelle appuie
La proposition est adoptée à l'unanimité

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Andréane propose l'adoption de l'ordre du jour
Francis appuie

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc

4. Présidence

A. Bourse des finissants



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

Christophe mentionne qu'il a rencontré la doyenne avec la directrice et un responsable de la fondation de l'Université. Ils sont emballés par le projet. On donnerait 20 000,00\$ qui représente un fonds qui donne 1000,00\$ à quelqu'un sur le tableau d'honneur. Les critères seraient d'être sur le tableau d'honneur et d'avoir fait preuve de leadership

Alexandre demande si par rapport aux règlements généraux on peut prendre le 20 000,00\$ et l'attribuer à un fonds.

Christophe dit que oui.

Andréane demande si le critère concernant le rayonnement de l'implication est pris en compte.

Christophe répond que ça entre dans le critère général de leadership.

Christophe mentionne qu'ils veulent donner le coup d'envoi de la grande bourse au Gala Grand Maillet, c'est là qu'il en ferait l'annonce. Ça serait une grande campagne qui commencerait à ce moment, réitéré à la collation des grades et qui prendrait fin au gala distinction.

Andréane ajoute la précision à l'effet que ce qui serait annoncé au Gala Grand Maillet c'est l'existence de la bourse et non le récipiendaire.

Christophe acquiesce et ajoute que tout le monde est emballé à cet effet. Ils ont parlé de faire une vidéo pour annoncer le fonds. La Faculté est prête à la payer. Le délai est court pour le Grand Maillet puisque c'est dans 2 semaines, alors dépendamment de ce qui sera décidé ce soir, ça pourrait être possible. Le responsable l'a envoyé à la firme de communications de l'Université Laval qui réaliserait la vidéo. Pour le taux de rendement, la directrice philanthropique place les fonds dans le fonds d'enseignement et de recherche a apporté des précisions importantes. Si l'AED donne 20 000,00\$, c'est un taux de rendement de 3,75%, c'est donc pas 100% pérenne, alors le vidéo serait sur "La ruche", avec une publicité extensive, on arriverait à quelque chose d'intéressant.

Andréane demande pourquoi on avait eu l'information que c'était un taux de 5% et que ça a changé et comment fonctionne le transfert des fonds.

Christophe mentionne que c'est simplement un chèque et un formulaire à la responsable de la philanthropie.

Francis demande s'il y a des frais de gestion d'inclus dans le 3,75% ou si c'est un rendement net et garanti.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Chris répond que le 3,75% est net et garanti.

Andréane demande si au niveau financier, le rendement du fonds est de 3,75% et qu'il n'y a plus jamais de dépôt d'argent dans le fonds.

Christophe lui répond que c'est ça, avec la campagne complémentaire, on peut s'assurer que le fonds soit pérenne alors il n'y aurait aucune injection supplémentaire de fonds. Il ajoute qu'il y aura une plaque sur un mur annonçant les récipiendaires.

Francis demande si c'est un taux variable.

Christophe répond que non, le 3,75% est fixe et demeurera à vie pour autant que le fonds soit capitalisé.

Andréane demande si un jour il arrive quelque chose et que les taux dans les banques augmentent, est-ce que l'AED aurait le pouvoir de reprendre son capital de base.

Christophe répond que non, Philippe a demandé la même question. Il ne s'agit pas d'un investissement, c'est un don. De toute façon, Christophe n'est pas d'accord avec l'idée que la mise de fonds soit retirée du fonds éventuellement.

Marie-Philippe demande si l'exécutif à ce moment-là pourrait avoir un autre projet avec cette bourse ou l'étendre à plus d'étudiants.

Andréane répond que puisqu'il s'agit d'un don, l'AED n'aura absolument aucun contrôle sur ce montant une fois qu'il sera donné.

Christophe mentionne que c'est un don au Fonds d'Enseignement et de Recherche (FER), et le FER est comme un portefeuille. Donc on donne à la fondation qui le place dans un portefeuille, mais on ne peut pas en récolter les fruits.

Francis demande quel est le nom du fonds.

Christophe répond que c'est le « Fonds des finissants de la Faculté de droit de l'Université Laval », et qu'il sera indiqué que c'est 2016 qui aura lancé le projet.

Andréane précise qu'on l'appelle « Fonds des finissants » parce qu'annuellement, les finissants vont être invités à contribuer à ce fonds.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

William ajoute que l'argent qui sera éventuellement placé dans ce fonds a également été accumulé par des étudiants qui ont fini depuis longtemps.

Marie-Philippe demande si les finissants actuels seront invités à contribuer à ce fonds, et s'il sera possible de contribuer personnellement.

Christophe mentionne que oui, on peut avec un numéro.

Maire-Philippe rappelle qu'elle avait demandé d'emmener le projet en Assemblée générale pour sonder l'intérêt et les idées des gens parce que c'est une manœuvre financière importante.

Christophe mentionne que les gens à qui il en a parlé ont trouvé l'idée très intéressante.

Alexandre mentionne que si on avait un CA, il pourrait prendre des décisions de cet ordre.

Francis rappelle que c'est inutile de garder cet argent dans le compte. Elle n'accumule aucun rendement et on ne peut pas réellement s'en servir.

Alexandre, tout en rappelant qu'il n'était pas là à l'idée du projet initial, mentionne qu'il n'a pas l'impression qu'on a fait le tour des options qui s'offrent à l'Association. Il dit qu'avec 20 000,00\$, il y a beaucoup d'autres services qu'on pourrait offrir aux membres de l'AED.

Gabriel demande quelles sont ses idées.

Alexandre lance quelques idées générales auxquelles aurait pu servir ce fonds.

William mentionne que par rapport à la consultation aux étudiants, on pourrait envoyer un courriel aux étudiants leur expliquant en quoi consiste le fonds étudiant. Les gens qu'on a consulté semblaient très à l'aise avec l'idée.

Andréane ajoute que ce n'est pas vrai que c'est précipité. Ça fait deux ou trois mois qu'on en parle. On a regardé d'autres options qui ne sont pas possibles. Si on voulait faire plus avec ça, il fallait le dire et prendre des actions avant ce soir.

Gabriel, tout en soulignant que les idées de service proposées par Alexandre sont intéressantes, rappelle que ce ne sont pas nos cotisations à nous, ça appartient à "personne", à des gens qui ne sont plus dans le bac, et l'idée actuellement sur la table va durer dans le temps. Par rapport à la consultation des gens, les gens ne se présentent pas dans les AG, ne démontrent pas leur intérêt, donc il pense que c'est une bonne initiative de faire le fond dans l'intérêt futur des membres de l'Association.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Véronique mentionne qu'elle est d'accord avec Gabriel. Elle comprend le besoin d'informer les gens de prendre leur opinion, mais en AG on n'a pas assez de *feedback*. Envoyer un courriel, c'est ceux qui veulent s'opposer, alors elle ne pense pas que ce soit une bonne idée. Ceux qui voulaient s'opposer ont eu en masse de chances de le faire.

Alexandre mentionne qu'il comprend l'idée que ce n'est pas nécessairement notre argent, toutefois cette argent va bénéficier a seulement une vingtaine de personne et ça vient de des milliers de personnes.

Marie-Philippe mentionne qu'elle comprend, elle ne veut pas s'opposer. Elle est d'accord qu'en ce qui concerne la consultation, des étudiants auraient pu avoir des idées avec ces fonds, mais on n'a pas vraiment leur opinion.

Véronique dit que tout le monde a des chances égales d'avoir des bourses et d'être sur le tableau d'honneur, et que les bourses présentement sont axés sur les bonnes notes, et dit que ça donne des chances à plus de personnes qui ne sont pas nécessairement impliqués dans la Faculté.

Francis ajoute qu'avec des services comme fournir des codes civils, c'est la meilleure façon de se faire avoir avec une fluctuation des prix du marché et de finir avec des fonds déficitaires.

Gabriel dit que ce que Francis dit, c'est que oui un service acheté dans le temps, ça finit par disparaître. Ce fonds va exister *ad vitam eternam*. Avec ça, on crée vraiment une fortune.

William mentionne que la bourse est une bonne idée, mais ajoute qu'il aime l'idée, que si le fonds était destinée a acheté des Codes civils, ça serait une dépense de moins pour l'AED. Il pense toutefois que la proposition a été faite, et qu'on devrait aller avec ça.

Christophe rappelle qu'on parle de créer l'une des bourses les plus prestigieuses de la Faculté. Ça va rester longtemps. Oui c'est une personne qui gagne la bourse, mais dès l'entrée au bac, c'est une opportunité disponible à tous les étudiants. En ce moment, ça fait longtemps que c'est en discussion et qu'il n'y a pas de projets qui peuvent égaler ça. On sait que ça va être approuvé. Christophe dit que le déficit s'explique très bien.

Francis demande si Philippe est d'accord en ce moment, compte tenu de son absence ce soir.

Christophe mentionne qu'il semblait d'accord aux dernières nouvelles selon sa perception. Il voulait plus d'informations, mais le montant de 20 000,00\$ provient de Philippe.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe est d'accord avec le projet, mais si on les avait consultés, les étudiants auraient peut-être valorisé peut-être plus un autre projet.

Alexandre mentionne qu'il a encore quelques hésitations par rapport à une bourse pour un nombre restreint de gens. Le tableau d'honneur, c'est 20 personnes qui ont toutes les mêmes chances sur papier, mais il a de la difficulté à prendre que c'est 20 personnes qui ont les mêmes chances sur le plan social. Au final, c'est son problème de pourquoi c'est une bourse au tableau d'honneur. Il trouve que c'est un syndicat qui donne à un PDG. Un autre investissement pourrait être plus pertinent. On n'a pas d'autres idées pour l'instant, et si on avait voulu, on aurait pu consulter les étudiants.

Andréane propose de passer au vote

Christophe propose que le conseil exécutif octroi un montant de 20 000\$ à la création de la bourse des finissants de l'AED

Andréane appuie

Francis s'oppose

Francis mentionne que Philippe n'est pas présent et qu'il n'est pas à l'aise de voter sans la présence de Philippe.

Christophe dit que Philippe n'a pas le droit de veto, qu'on avait déjà parlé du montant, qu'il restait seulement à parler des modalités

Vote :

En Faveur : Andréane, Sarah-Michelle, Christophe, Véronique

Contre : Marie-Philippe, Alexandre et William

Abstention : Francis et Gabriel

Proposition adoptée à majorité.

Philippe a été contacté, et il a emmené des informations pertinentes sur les finances de l'AED qui changent la disponibilité des montants dans les coffres de l'AED. Le Conseil exécutif s'entend pour garder la décision comme telle et comprend que Philippe risque d'avoir à se servir de son droit de veto pour les décisions de plus de 500\$ prévu aux règlements généraux pour renverser cette proposition si les finances de l'AED l'exigent.

B. Élection AED

William dit qu'il y a des feuilles qui ont commencé à arriver, et il a eu 2 plaintes, le président d'élections devait rendre une décision. Il a dû rejeter les deux candidatures sans avoir le choix de le faire. Il savait que sa questionnable, mais à sa lecture des règlements généraux, il devait



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

agir de la sorte. Il a suggéré aux 2 contrevenants de porter sa décision en appel. Ce qui leur était reproché était une publicité sur Facebook en dehors des périodes autorisées.

C. Rénovations DKN

Christophe a parlé avec la directrice de la faculté. Ils ont vu tous les plans. À la fin de notre mandat d'exécutants, il faut faire les boîtes parce que l'exécutif sort. Les halls vont être fermés pendant 3 ans pour les rénovations. Ils ferment les amphithéâtre D à F pour les rénover et il faut vider l'AED. Soit on est gentils et on fait les boîtes, ou on laisse ça aux nouveaux exécutants. Puisqu'on est une des deux seules associations incorporées du pavillon, on est assurés d'avoir un local exclusif. Les autres associations seront jointes dans un même local à plusieurs. Avec Philippe ils ont parlé pour se faire charger le plus petit local seulement. Les rénovations vont durer 18 ans. Il va y avoir des rendus graphiques et on en fera la promotion.

William demande des quelles mesures est-ce qu'on a un choix de local ?

Christophe dit que c'est déjà décidé.

Marie-Philippe demande si on peut démentir l'information selon laquelle il va y avoir des cours la fin de semaine et les cours au Casault.

Christophe mentionne que c'est complètement faux.

D. ASF Canada

Christophe mentionne que ce point concerne les représentants d'Avocats sans frontières Canada. Pendant le vins et fromage, ils sont partis parce que c'est contre leurs valeurs parce qu'il y avait trop de fromage dans les assiettes et qu'il y avait du gaspillage, alors ils sont partis avant la fin de la soirée. Il suggère de blâmer publiquement les agissements d'ASF Canada à cette soirée pour leur manque de respect grotesque à l'endroit de l'AED, alors que les restes des assiettes étaient ramenés au Pignon Bleu à la fin de la soirée. Christophe suggère fortement que dans les prochaines années, ça soit un prêt, pour cesser d'encourager cette organisation irrespectueuse.

Alexandre dit que ce n'est pas de la faute du comité.

Christophe mentionne que le comité a trouvé ridicule que l'AED donne directement un montant de 1000,00\$ à ASF Canada compte tenu des circonstances.

Gabriel se demande s'ils sont obligés de le donner à ASF Canada.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe répond que c'est selon leurs règlements constitutifs. Ils sont obligés de donner tous leurs profits.

Véronique rappelle que des gens ont été aux vins et fromages parce qu'ils voulaient encourager l'organisme.

Marie-Philippe rajoute que c'est le comportement des individus qui est problématique. On n'a pas à blâmer l'organisme. S'ils veulent le redonner, ils pourraient garder l'argent dans le compte. Elle pense que si on condamne les agissements de leurs représentants, la sanction est amplement suffisante.

Véronique mentionne qu'en blâmant publiquement ceux qui sont déçus, ils vont juste arrêter de supporter. Des gens paient 25\$ parce que c'est ASF. On ne peut pas leur demander de ne pas envoyer de l'argent.

William demande si des démarches ont été faites pour avertir la direction d'ASF Canada avant de commencer à blâmer publiquement l'organisme. Il ajoute qu'il n'est pas impossible que la direction se dissocie du comportement de ces personnes.

Andréane ajoute que l'idée de faire un don de 1000,00\$ à ASF Canada n'est pas dans la vision de l'AED.

Alexandre rajoute qu'il faut faire attention à l'image de l'AED. On ne veut pas détruire et il ne faut pas blâmer publiquement sans avoir au préalable fait d'autres démarches.

Christophe propose de suggérer au prochain exécutif de fonctionner avec un prêt au lieu d'une commandite l'année prochaine.

Véronique rappelle qu'ils sont venus au CC au début et qu'on se demandait si on allait donner de l'argent, donc, c'est au CE l'année prochaine de décider ce qu'ils donnent. Donc on pourrait leur suggérer mais ce n'est pas une proposition formelle.

5. Vice-présidente aux affaires académiques

A. Rencontre avec le vice-doyen

Andréane fait la lecture du texte qui suit :

En prévision de la fin de mon mandat, j'ai rencontré le vice-doyen pour discuter de quelques sujets importants dans le cadre de mes fonctions.



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

Nous avons discuté premièrement du cours de sûretés. Ce cours, très populaire auprès des étudiants, n'est pas à l'horaire pour l'automne. La raison vient de la coordination avec les enseignants disponibles pour ce cours. Toutefois, deux sections seront ouvertes à la session d'hiver 2017 et une à l'été 2017. Au total, cela ouvre plus de sections annuellement qu'à l'habitude. La faculté est consciente du fait que des étudiants terminant à l'automne voudraient suivre ce cours, mais les ressources professorales sont déficientes pour cette session pour ce cours. Il est aussi important de rappeler que les cours optionnels ne sont pas donnés à toutes les sessions et que l'offre de cours n'est aucunement garantie par la faculté.

Le cours DRT-2651 (Encadrement pédagogique) était à l'horaire ce matin sur Capsule. Au dernier conseil facultaire, nous avons pris la décision unanime de supprimer ce cours à la suite d'un litige avec le syndicat des auxiliaires. Je me suis donc questionnée lorsque j'ai vu que le sigle était à l'horaire sur Capsule. Après vérification avec le vice-doyen, il s'agit d'une erreur administrative et le cours est bel et bien retiré de l'offre de cours de la faculté. Il disparaîtra donc très rapidement de Capsule.

J'ai aussi posé des questions sur la collation des grades. Il y a environ un mois, le vice-doyen m'a assuré que les étudiants terminant à l'été seront invités à la collation des grades en juin tout comme ceux terminant en avril. Les étudiants concernés n'ont pas, à ce jour, reçu l'invitation officielle. Toutefois, le vice-doyen m'a confirmé qu'ils la recevraient en temps et lieu, mais que dans tous les cas, ils seront de la même collation des grades. Le même principe s'applique pour les étudiants qui sont en attente de la confirmation de la reconnaissance de leur implication.

Ensuite, nous avons discuté du cours d'Univers du droit. La nouvelle formule ne sera pas effective dès l'automne prochain, car les procédures administratives demandent plus de temps. Ça devrait être en place pour l'année suivante. Le vice-doyen a pris avec beaucoup de sérieux les commentaires des étudiants que nous avons recueillis et ce sera appliqué. Dès cet automne, quelques changements seront toutefois effectifs. Premièrement, pour trois des quatre sections, le premier cours de la première semaine des étudiants sera le cours d'Univers du droit. Ainsi, leur premier contact avec une salle de classe sera une forme de bienvenue à l'étude de droit. Je trouve cette approche très intéressante. Une seule section sur les quatre ne connaîtra pas cette situation, vu les difficultés d'horaire (ce cours sera le lundi et le premier lundi est férié). En ce qui concerne le contenu du cours, la matière dans les modules sera plus intégrée au cours. Finalement, trois des quatre enseignants seront des professeurs de carrière.

En ce qui concerne le cours de documentation, les enseignants sont suivis de près, car la faculté tient à resserrer la qualité et le contenu de ce cours. Cette session-ci, ça va bien.

J'ai finalement parlé d'une idée de projet qui m'est venue récemment. J'ai proposé au vice-doyen la création d'un nouveau profil d'études, soit un profil «recherche». Il y a présentement quatre profils à l'Université Laval : entrepreneuriat, développement durable, international et distinction. Présentement, à la faculté, les trois premiers sont applicables. Lorsque j'ai abordé l'idée d'un profil recherche à la faculté de droit, j'ai mentionné que ce type de profil serait un atout pour les étudiants intéressés à la recherche, les études aux cycles supérieurs ainsi que l'enseignement. Un tel profil permettrait aux étudiants qui le souhaitent de faire de la recherche (correspondant à 12 crédits) et d'avoir une mention à



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

cet effet sur leur relevé de note. Le vice-doyen trouve cette idée intéressante, mais a émis une réserve en ce qui concerne la nature de ces activités, qui ne doivent pas correspondre à un «travail» pour éviter une situation similaire à celle de l'encadrement pédagogique. Néanmoins, il a pris quelques notes sur le sujet et semble aimer la proposition. Nous en parlerons probablement lors de la prochaine rencontre du comité de programme. Il a tenu à m'informer que le profil distinction sera ouvert aux étudiants de la faculté de droit dès cet automne. De plus, il faut souligner qu'il existe présentement un passage intégré au MBA qui permet de faire des cours de la maîtrise lors du baccalauréat et ces cours sont contributives aussi pour la maîtrise. Il sera bientôt possiblement possible de faire des passages intégrés pour plus d'une maîtrise.

Je souhaite parler plus en profondeur de l'idée d'un profil recherche avec la personne qui prendra mon poste pour l'an prochain.

Pour conclure, j'ai rappelé au vice-doyen que mon mandat termine bientôt. Il m'a dit avoir été très heureux de travailler avec l'AED cette année, que nos rencontres ont été productives et que nous avons pu accomplir des choses concrètes. Finalement, il a souligné la bonne communication que nous avons, la façon harmonieuse dont les problèmes et les inquiétudes des étudiants lui étaient soumis par le biais de l'Association.

6. Vice-président Interne

7. Vice-présidente aux affaires externes

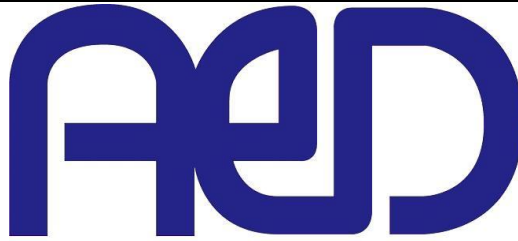
A. Participation étudiante

Marie-Philippe mentionne que ça lui est arrivé à quelques reprises de se faire dire que le CE ne faisait pas suffisamment d'AG ou de consultation étudiante et que le CE n'offrait en grande partie et presque exclusivement des événements en droit des affaires. Elle aimerait souligner qu'il y a eu 3 AG dans les derniers mois qui n'ont pas obtenu quorum et que celles qui avaient quorum prenaient 20 minutes à l'atteindre ou nécessitaient de la pizza. De plus, des activités en lien avec d'autres domaines de droits n'ont pas emmené un achalandage appréciable. Par exemple, le comité Action sociale a fait une conférence sur la médiation de quartier, et il y avait en tout et pour tout 15 personnes incluant 4 personnes du comité et un membre de l'exécutif. L'exécutif fait des efforts, mais ce n'est pas possible de prendre les étudiants par la main.

8. Représentant de première année

A. Cabane à sucre

Alexandre mentionne que tout est géré pour la cabane. Il y a 96 places et possibilité de 24 personnes qui se rendent par leurs propres moyens. Ça coûte 14,50\$ par personne et il faut payer l'autobus. Il faut savoir si on met le billet à 20\$ ou à 25\$.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Gabriel indique qu'il préfère un prix de 20,00\$

Marie-Philippe demande si la baisse de participation, aura un impact sur le prix pour payer les autobus.

William mentionne qu'il n'est pas trop inquiet de la participation des premières années après la participation d'Ottawa.

Alexandre dit qu'on devrait les vendre à tout le monde directement pour s'assurer que les autobus soient remplis. Il trouve que les gens ont payé beaucoup dans les derniers jours, alors il aimerait que ça ne soit pas trop cher pour les étudiants. Pour 96 étudiants, si on met à 20,00\$, ça coûte 220,00\$. Si on met le prix à 25\$, ça prend 71 personnes pour tout rembourser.

Alexandre indique que l'hôtel du voyage à Ottawa a chargé 500,00\$ sur la carte de crédit de l'AED. Ils l'ont pris sur la carte et il pense que ce n'est pas justifié. Rien n'a été brisé et il y a eu des plaintes de bruit, ça serait cette raison de prendre l'argent. Il fera un suivi avec Philippe à ce sujet.

Andréane rappelle que Philippe a mentionné tantôt qu'il y avait des centaines un peu partout qui s'accumulent. Si on le met à 22,00\$, c'est juste 20\$ qui est engagé de la part de l'Association pour cette activité.

Alexandre mentionne que c'est un bon fardeau à faire supporter aux étudiants.

Andréane propose qu'on fixe le prix de la cabane à 22\$.

Véronique appuie

Alexandre s'oppose

En faveur : Christophe, Véronique, Andréane, Marie-Philippe, Sarah-Michelle et William

Contre : nul

Abstention : Alexandre et Gabriel

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Alexandre ajoute que la vente de billets se fera mardi, mercredi et jeudi. Les billets seront en vente à l'AED et devant le 2419 le midi.

9. Varia

Caduc



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

10. Fermeture

Francis propose la fermeture à 23:37

Gabriel appuie

Proposition est adoptée à l'unanimité.